

**Communiqué de presse – 24 mars 2026**

Embargo jusqu'au 24 mars, 10h00

---

### **Milvignes : un Conseil communal responsable face à un contexte exigeant**

**Lors d'une conférence de presse mardi 24 mars 2026, le Conseil communal de Milvignes a présenté la situation financière de la commune et les perspectives 2026-2029.**

Face à une évolution de ses charges et des investissements devenus aujourd'hui indispensables, l'exécutif propose une adaptation du coefficient fiscal afin de garantir, dans la durée, la qualité des prestations à la population et la solidité des finances communales. Cette démarche, qui fait appel au bon sens des citoyen.nes de Milvignes, s'inscrit dans une logique claire : anticiper, assumer et agir, plutôt que subir des ajustements plus contraignants à l'avenir.

#### **Une commune historiquement attractive**

Depuis 2013, les presque 10'000 habitant.es de Milvignes ont bénéficié du coefficient fiscal le plus bas du canton, fixé aujourd'hui à 63 points. Cette situation a pu perdurer grâce à une gestion rigoureuse mais aussi au report de nombreux investissements. Il ressort aujourd'hui qu'ils sont devenus indispensables. En témoignent les divers gros travaux lancés dans nos villages ces dernières années. Dans ce contexte, maintenir l'équilibre actuel sans une adaptation des recettes n'est plus supportable.

#### **Travail de fond**

Le Conseil communal, en collaboration avec la Commission financière, a mené durant l'année 2025 un travail approfondi afin d'identifier les différentes pistes permettant de garantir la stabilité financière de la commune. Quatre axes d'analyse ont été définis :

- **Maîtrise des charges de biens et services**  
La commune de Milvignes a toujours veillé à contenir ses dépenses tout en offrant des prestations de qualité à sa population. Les marges d'économie dans ce domaine apparaissent aujourd'hui très limitées et ne permettront pas, à elles seules, de rétablir l'équilibre financier.
- **Gel des engagements jusqu'à la fin de la législature**  
Le Conseil communal s'engage à ne pas augmenter les effectifs jusqu'à la fin de la législature.
- **Une stratégie immobilière plus active**  
La commune de Milvignes dispose d'un parc immobilier composé de bâtiments de rendement, de terrains à bâtir et de bâtiments patrimoniaux. Si la vente de certains biens peut être envisagée, l'objectif principal consiste à favoriser le développement de nouveaux projets immobiliers répondant à des besoins sociaux — notamment en matière de appartements avec encadrement — tout en améliorant la rentabilité du patrimoine communal. Cette stratégie, qui nécessitera dans un premier temps des investissements, apportera à terme économies et entrées financières.

- **Une adaptation du taux d'imposition.**

Les projets d'assainissement et d'extension du site scolaire de Longueville, dont la nécessité est largement reconnue, représentent un investissement d'environ 70 millions de francs, dont la moitié est à la charge de la commune de Milvignes. Ces investissements auront un impact durable sur le coût des élèves : celui-ci augmentera d'environ CHF 400'000 en 2027, CHF 800'000 en 2028 et encore de CHF 800'000 en 2029. La valeur du point d'impôt à Milvignes étant d'environ CHF 400'000, l'augmentation du coût des élèves correspondra à environ cinq points d'impôt. A ceci s'ajoutent les investissements pour le bâtiment des Mûriers (pré- et parascolaire), et les travaux indispensables effectués sur tout le réseau souterrain de la commune. Le plan de protection contre les crues devra également être mis en œuvre ces prochaines années.

### **Une fiscalité toujours concurrentielle sur le plan cantonal**

Sur la base de ces conclusions, le Conseil communal souhaite augmenter le coefficient fiscal de 63 à 68 points progressivement dans les trois ans à venir (+3 points en 2027 et +2 points en 2028). La commune restera toutefois concurrentielle, puisqu'elle pointera ainsi au 8<sup>e</sup> rang de la fiscalité neuchâteloise et restera bien en-dessous de 71,1 points qui constituent la moyenne cantonale. Pour la population, cette évolution représente un effort estimé à environ CHF 200 par habitant et par an, principalement destiné à financer les infrastructures et les prestations essentielles, notamment dans le domaine de l'éducation.

### **Assumer aujourd'hui pour préserver demain**

Le Conseil communal fait le choix d'une **décision politique assumée** : garantir la capacité d'action de la commune, maintenir un bon niveau de prestations et investir dans les infrastructures nécessaires, sans reporter les charges sur les générations futures. L'objectif est de permettre à Milvignes de rester une commune attractive, dynamique et capable de répondre aux besoins de sa population.

Le Conseil général se prononcera sur cette proposition lors de sa séance du 29 avril 2026. Cette décision sera déterminante pour l'avenir financier de la commune. Elle conditionnera sa capacité à maintenir ses prestations, à poursuivre ses investissements et à préserver son équilibre financier à long terme.

### Contacts :

- Solange Platz Erard, Présidente du Conseil communal, 078 935 89 59
- Philippe DuPasquier, Conseiller communal en charge des Finances, 079 638 01 23